


| Informations de base                                                                                                                                                                                                                |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>2014/2952(RSP)</b><br>RSP - Résolutions d'actualité<br>Résolution le rapport de suivi 2014 concernant la Bosnie-Herzégovine<br><b>Subject</b><br>8.20 Elargissement de l'Union<br><b>Zone géographique</b><br>Bosnie-Herzégovine | Procédure terminée |

| Acteurs principaux            |                                                                                    |  |                                                                                                                            |                           |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Parlement européen            | <b>Commission au fond</b>                                                          |  | <b>Rapporteur(e)</b>                                                                                                       | <b>Date de nomination</b> |
|                               | <span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">AFET</span> Affaires étrangères |  | PREDA Cristian Dan (PPE)                                                                                                   | 27/11/2014                |
|                               |                                                                                    |  | Rapporteur(e) fictif/fictive<br>KHAN Afzal (S&D)<br>DZHAMBAZKI Angel (ECR)<br>RADOŠ Jozo (ALDE)<br>ŠOLTES Igor (Verts/ALE) |                           |
| Conseil de l'Union européenne | <b>Formation du Conseil</b>                                                        |  | <b>Réunions</b>                                                                                                            | <b>Date</b>               |
|                               | Affaires générales                                                                 |  | 3362                                                                                                                       | 2014-12-16                |
| Commission européenne         | <b>DG de la Commission</b>                                                         |  | <b>Commissaire</b>                                                                                                         |                           |
|                               | Voisinage et négociations d'élargissement                                          |  | HAHN Johannes                                                                                                              |                           |

| Evénements clés |                                  |                                                                                       |        |
|-----------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Date            | Evénement                        | Référence                                                                             | Résumé |
| 16/12/2014      | Débat au Conseil                 |                                                                                       |        |
| 14/04/2015      | Vote en commission               |                                                                                       |        |
| 29/04/2015      | Débat en plénière                | <a href="#">CRE link</a>                                                              |        |
| 30/04/2015      | Décision du Parlement            | <a href="#">T8-0182/2015</a>                                                          | Résumé |
| 30/04/2015      | Résultat du vote au parlement    |  |        |
| 30/04/2015      | Fin de la procédure au Parlement |                                                                                       |        |

| Informations techniques   |                                  |
|---------------------------|----------------------------------|
| Référence de la procédure | 2014/2952(RSP)                   |
| Type de procédure         | RSP - Résolutions d'actualité    |
| Sous-type de procédure    | Résolution sur déclaration       |
| Base juridique            | Règlement du Parlement EP 136-p2 |
| Autre base juridique      | Règlement du Parlement EP 165    |
| État de la procédure      | Procédure terminée               |
| Dossier de la commission  | AFET/8/02008                     |

| Portail de documentation                                  |            |                              |            |                        |
|-----------------------------------------------------------|------------|------------------------------|------------|------------------------|
| Parlement Européen                                        |            |                              |            |                        |
| Type de document                                          | Commission | Référence                    | Date       | Résumé                 |
| Amendements déposés en commission                         |            | <a href="#">PE549.245</a>    | 09/03/2015 |                        |
| Proposition de résolution                                 |            | <a href="#">B8-0359/2015</a> | 27/04/2015 |                        |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique                 |            | <a href="#">T8-0182/2015</a> | 30/04/2015 | <a href="#">Résumé</a> |
| Commission Européenne                                     |            |                              |            |                        |
| Type de document                                          |            | Référence                    | Date       | Résumé                 |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière |            | <a href="#">SP(2015)461</a>  | 22/09/2015 |                        |

## Résolution le rapport de suivi 2014 concernant la Bosnie-Herzégovine

2014/2952(RSP) - 30/04/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté une résolution préparée par sa commission des affaires étrangères sur le rapport de suivi 2014 concernant la Bosnie-Herzégovine.

Les députés rappellent que l'Union européenne a exprimé à plusieurs reprises son attachement sans équivoque à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine et à son intégrité territoriale, à sa souveraineté et à son unité. Il encourage dès lors les nouveaux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à s'engager pleinement à réaliser les réformes institutionnelles, économiques et sociales nécessaires pour améliorer le niveau de vie des citoyens de Bosnie-Herzégovine et accomplir des progrès sur la voie de l'adhésion à l'UE.

**Réformes** : les députés soutiennent fermement l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine et estiment que l'engagement accru de l'Union devrait être axé, entre autres, sur les questions socioéconomiques, l'environnement des entreprises, le cadre institutionnel, l'état de droit et la gouvernance, la politique en matière d'application de la législation, l'indépendance du système judiciaire, la lutte contre la corruption, la réforme de l'administration publique, la société civile et la jeunesse. Ils invite les nouveaux dirigeants de Bosnie-Herzégovine à s'accorder avec l'Union sur une **feuille de route** bien définie en vue d'établir un calendrier de réforme large et ouvert qui permettrait au pays d'avancer sur la voie de l'intégration européenne.

**Renforcement de la démocratie** : le Parlement estime qu'il est essentiel de poursuivre les réformes politiques et la démocratisation du système politique. Il souligne que la prospérité économique n'est possible que si elle repose sur une société et un État démocratiques dans lesquels chacun a sa place. Pour le Parlement, la candidature de la Bosnie-Herzégovine à l'adhésion à l'Union ne sera pas retenue tant que des conditions institutionnelles appropriées n'auront pas été établies.

En ce sens, des réformes sont nécessaires dans l'**administration publique** qui est censée aider la Bosnie-Herzégovine à progresser sur la voie de l'adhésion et améliorer les conditions de vie des citoyens. Or, celle-ci reste **fragmentée, politisée et dysfonctionnelle**.

**Lutter contre la corruption** : le Parlement exhorte les autorités à faire de la lutte contre la corruption une priorité absolue, étant donné qu'elle n'a pas encore abouti à des améliorations satisfaisantes et que la corruption touche tous les secteurs, y compris la santé et l'éducation, mais singulièrement le système judiciaire.

**Crimes de guerre** : le Parlement demande par ailleurs des mesures pour renforcer la protection des victimes et améliorer les travaux du parquet de Bosnie-Herzégovine par un réexamen du traitement des dossiers de crimes de guerre. Le Parlement constate au passage qu'il y a encore 84.500 personnes déplacées à l'intérieur du pays ainsi que 6.853 réfugiés en Bosnie-Herzégovine. Il est préoccupé par les violations des droits des personnes rapatriées dans la République serbe de Bosnie.

**Lutter contre le terrorisme** : le Parlement prie les autorités de modifier le code pénal afin de renforcer la répression à l'égard du financement du terrorisme. Il se félicite de la modification du code pénal visant à interdire et à sanctionner l'adhésion à des groupes paramilitaires étrangers afin de prévenir la radicalisation d'ordre religieux.

Il constate que la Bosnie-Herzégovine reste un pays d'origine, de transit et de destination dans la traite des êtres humains. Il recommande aux autorités de prendre des mesures efficaces, y compris législatives, pour **lutter contre le trafic de drogue et la traite des êtres humains** et assurer la protection des victimes de la traite des êtres humains.

**Personnes LGBTI et Roms** : le Parlement estime qu'il est essentiel de promouvoir en Bosnie-Herzégovine une société ouverte et tolérante, dans laquelle les minorités et les catégories vulnérables soient protégées. Il encourage les autorités à mettre en œuvre des mesures de sensibilisation sur les droits des personnes LGBTI au sein des instances judiciaires et des services répressifs, ainsi qu'auprès du grand public. Il salue les progrès accomplis en ce qui concerne les besoins des Roms en matière de logement. Il encourage toutefois le gouvernement à prendre des mesures supplémentaires pour améliorer les conditions de vie des Roms en favorisant leur accès à l'emploi, à la santé et à l'éducation.

**Développement économique** : il estime que la Bosnie-Herzégovine a progressé de manière limitée sur la voie d'une économie de marché viable. Il est préoccupé par le fait que de graves lacunes dans l'environnement des entreprises continuent à avoir un effet négatif sur le développement du secteur privé et les investissements directs étrangers. Il souligne que la prospérité économique et les perspectives d'emploi, en particulier pour les jeunes, sont essentielles pour le développement du pays. Il demande aux administrations de mettre en œuvre des réformes du marché du travail afin de lutter contre le **taux de chômage très élevé**.

**Coopération régionale** : le Parlement salue enfin l'attitude volontariste et constructive de la Bosnie-Herzégovine en matière de promotion de la coopération régionale. Il souligne l'importance capitale de bonnes relations de voisinage et invite les nouveaux dirigeants à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue de résoudre les différends frontaliers et les désaccords de propriété avec les pays voisins.